

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

APPROBATION DU
RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE 2022

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL (arrivée à 19h10), Fabrice HEURTAUX

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD (pouvoir), Marie SEILLER (pouvoir)

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
Michel GUYOT, Bernard MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire rappelle l'obligation de transmettre aux services de l'Etat des informations sur le service de l'eau. Elles constituent le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) et sont visibles par tous sur le site www.services.eaufrance.fr.

Ce rapport a été présenté au SIAEP GIROLLES/THAROT et doit être présenté à chaque Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 mars 2022.

Fait à GIROLLES, le 12 avril 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 089-218901882-20230406-2023_17-DE

